



DÉLIBÉRATION du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud

SÉANCE du 19 mai 2017

Délibération n° 20 2017

Dans le cadre du litige qui oppose l'UBS à Lorient Agglomération sur la question du « versement transport », le conseil d'administration approuve l'annulation du titre (titre 1739/13) d'un montant de 135 904€.

Le conseil a été informé que la charge de 135 904€ proposée sur l'exercice 2017 serait compensée par la reprise de provision du même montant effectuée au budget rectificatif n°1/2017.

L'impact, en droits constatés sera neutre sur l'exercice 2017 (pas de dégradation du résultat budgétaire). Il y aura une diminution du fonds de roulement.

Membres en exercice :	30
Membres présents ou représentés :	26
Suffrages exprimés :	13
• Pour :	9
• Contre :	4
Abstention(s) :	0
N'ont pas pris part au vote :	13

Délibération adoptée.

Visa du Président



Jean PEETERS

Document(s) en annexe au présent extrait :

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 6/2/2017

Document mis en ligne le : 6/2/2017